



TRANSPORT SCOLAIRE ET SECURITE : ATTENTION A LA TRAVERSEE !

La plupart des accidents graves ont lieu aux arrêts et particulièrement à la descente. C'est « **l'accident type** » ainsi défini par le Conseil Général : ***un collégien le soir descend du car arrêté devant chez lui, traverse juste et se fait percuter par un véhicule léger croisant le car !***

*Cinq conseils pour éviter
cet accident :*

A tous

1) **Si vous connaissez un arrêt dans cette situation :**

Car arrêté le soir, sur une chaussée, au droit de la maison, avec traversée des élèves **signalez le à Saint-Jean Communauté.**

Aux parents

- 2) Apprenez à votre enfant à toujours laisser partir le car avant de traverser. Vérifiez qu'il le fait bien.
- 3) Surtout, **ne l'attendez jamais du mauvais côté de la route** mais toujours du côté de l'arrivée du car. (même conseil pour le matin)
- 4) Ni vous, ni votre enfant ne devez jamais demander au conducteur du car de s'arrêter en face de chez vous ou en face de la route menant à votre maison, même s'il pleut à verse ! Il y a eu des accidents pour cette raison.

Aux automobilistes

- 5) **Quand vous voyez un car arrêté le soir** entre 16h30 et 18h00 sur une route de campagne (et même en ville), **attendez vous à voir surgir un enfant derrière...** et adaptez votre vitesse en conséquence.

Service Transports Scolaires

Aurélie LAMOUR